



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 17 :

CONVENTION D'ACCES CAF N° 230,
CONTRAT DE SERVICE « MON COMPTE
PARTENAIRE » ET BULLETIN
D'ADHESION

Séance ordinaire du 12 Décembre 2017

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 12 Décembre 2017

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absent : 0

Excusés : 6

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Jessica CASTEX, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Didier BLADOU (à Monique SOULAT), Philippe FARGEON (à Françoise COSSECQ), Thierry VALLEIX (à Sandrine JOVENE), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Grégoire REYDIT), Nancy TRAORE (à Maël FETOUH), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Odile LECLAIRE)

Absent :

Secrétaire : Philippe VALMIER

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2017

DOSSIER N° 17 : CONVENTION D'ACCES CAF N° 230, CONTRAT DE SERVICE « MON COMPTE PARTENAIRE » ET BULLETIN D'ADHESION

RAPPORTEUR : Dominique VINCENT

Dans le cadre de leurs missions, les agents de la Direction Education, Jeunesse et Sports et de la Direction Petite Enfance ont besoin d'actualiser régulièrement le quotient familial des familles afin de pouvoir leur facturer, en fonction de leurs ressources, les prestations proposées par la ville (restauration scolaire, accueil de loisirs, accueil périscolaire, etc.).

Depuis 2006, la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde (CAF), dans le cadre d'une convention, permet à la Direction Education, Jeunesse et Sports et à la Direction Petite Enfance de consulter les informations de sa base allocataire par l'intermédiaire du service CAFPRO, après accord préalable de la famille concernée.

Ce service étant devenu obsolète et insuffisamment sécurisé en raison d'un grand nombre d'utilisateurs, la CAF propose pour la transmission des données « allocataires » la mise en place d'un nouveau portail « Mon Compte Partenaire ». Celui-ci permet une gestion déléguée des habilitations attribuées aux agents de la Direction Education, Jeunesse et Sports et la Direction Petite Enfance. La ville sera ainsi autonome pour l'attribution ou le retrait des droits d'accès aux agents concernés.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les projets de conventions ci-annexées,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article unique : Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant, à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde :

- **La convention d'accès** à « Mon Compte Partenaire » n°230,
- **Le contrat de service** pris en application de la convention d'accès à « Mon Compte Partenaire » mode de gestion déléguée,
- **Le bulletin d'adhésion** du service « Consultation du dossier allocataire par les partenaires » (CDAP).

Fait et délibéré le 12 décembre 2017

LE MAIRE,



Patrick BOBET